

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 192

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Participation du Département du Gard au fonctionnement de collèges des Bouches-du-Rhône à recrutement interdépartemental.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356**

PRESENTATION

En application de l'article L.213-8 du Code de l'Education, lorsque 10% au moins des élèves d'un collège résident dans un autre département que celui dont relève l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement peut être demandée au département de résidence de ces élèves.

Ces dispositions sont applicables, eu égard à la répartition des effectifs pour l'année scolaire 2015/2016, au Département du Gard s'agissant du collège public Robert Morel à Arles et du collège privé sous contrat d'association avec l'Etat Sainte Marthe à Tarascon :

Collèges	Nombre d'élèves du Gard	Effectif total	%
Robert Morel – Arles	125	723	17,19 %
Sainte Marthe – Tarascon	47	237	19,83 %

Le présent rapport a pour objet d'arrêter le montant de la participation qui devra être demandée au Département du Gard.

Vous trouverez en annexe du présent rapport, le projet de convention relative à la participation du Département du Gard aux charges de fonctionnement des collèges des Bouches du Rhône, arrêtant à **55 448,30 €** le montant de sa participation pour l'exercice 2016.

La somme mise à la charge du Département du Gard viendra en déduction de la charge nette du Département.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	10211
Libellé Programme	Fonctionnement des collèges
N° d'opération	1000 397
Libellé Opération	Collèges des autres Départements
Imputation	74-221-7473
N° d'A.P	Néant
Recette	55 448,30 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL